

DOC #20-13-6007 – Questions et réponses

Question 1 :

Nous souhaitons obtenir une clarification de la section « Proposition financière », à la page 14 de la DOC. On y lit qu'il y aura une évaluation séparée des particuliers et des entreprises, mais aussi que toutes les ressources désignées feront l'objet d'une évaluation distincte.

Comment le Canada procédera-t-il pour évaluer les tarifs d'une firme qui propose plus d'une ressource? Est-ce qu'on calculera la moyenne des tarifs des ressources proposées, ou bien est-ce que le Canada pourrait refuser certaines ressources proposées et en accepter d'autres? En outre, est-ce que la proposition financière sera évaluée selon la moyenne des trois années d'option en plus de la première année, selon la première année uniquement ou selon une quelconque autre méthode?

Réponse 1 :

Le Canada calculera la moyenne des tarifs horaires des ressources proposées par l'entreprise qui ont été acceptées. Les ressources rejetées ne seront pas prises en compte dans ce calcul. La proposition financière équivaudra à une moyenne de la période initiale du contrat et des trois années d'option.

Question 2 :

La question de la sous-traitance est abordée à la page 22 de 61, Appendice B, Conditions supplémentaires, section 1.2, de même qu'à la page 24 de 61, CS10, section 10.4.

La sous-traitance pourrait comprendre l'*utilisation* occasionnelle de firmes d'enquête d'autres provinces. Faut-il désigner les sous-traitants comme ressources, ou bien l'utilisation des sous-traitants est-elle envisagée par AADNC comme une dépense ponctuelle admissible?

Réponse 2 :

Il n'est pas nécessaire de désigner les sous-traitants dans la proposition initiale; ils peuvent être utilisés de façon ponctuelle. À noter que tous les sous-traitants doivent être évalués selon les mêmes critères d'évaluation qui figurent dans la DP et qu'ils doivent répondre aux exigences de sécurité. En outre, durant la phase des commandes subséquentes, il faut préalablement obtenir l'autorisation écrite du représentant ministériel avant recourir à la sous-traitance.

Question 3 :

L'énoncé de travail indique qu'en temps normal, tout le travail se fait au lieu d'affaires de l'entrepreneur. Est-il prévu qu'un enquêteur devra réaliser des entrevues en personne dans le cadre de son travail? Dans l'affirmative, les dépenses connexes sont-elles couvertes par AADNC?

Réponse 3 :

Les enquêteurs privés ne seront pas appelés à faire des entrevues en personne. AADNC ne couvrira donc aucune dépense connexe à ce sujet.

Question 4 :

Une entreprise est-elle tenue d'avoir un lieu d'affaires dans la région où a lieu l'enquête qui lui est confiée?

Réponse 4 :

Non, l'entreprise n'est pas tenue d'avoir un lieu d'affaires dans la région où a lieu l'enquête qui lui est confiée.

Question 5 :

Cette question vise les DP 20-13-6008 et 20-13-6007, au sujet des contrats réservés et non réservés à des entreprises autochtones pour services d'enquête. Est-ce qu'une firme peut présenter une soumission pour le volet non réservé aux entreprises autochtones, tout en s'associant avec une entreprise autochtone afin de présenter une soumission pour le volet réservé aux Autochtones? Dans l'affirmative, le même personnel peut-il être désigné comme ressources dans les deux soumissions?

Réponse 5 :

Oui, une entreprise peut présenter une soumission pour la DOC non réservée aux entreprises autochtones (20-13-6008) et une soumission de co-entreprise pour la DOC réservée aux entreprises autochtones (20-13-6007). Les ressources proposées peuvent être identifiées dans les deux soumissions.

Question 6 :

Dans le contrat réservé aux Autochtones, est-ce que l'entreprise autochtone peut se servir des cotes de sécurité et des permis détenus par l'entreprise non autochtone pour répondre aux exigences de certification et aux autres critères prescrits?

Réponse 6 :

Non, les cotes de sécurité des ressources doivent être rattachées à l'entreprise qui propose les ressources. En outre, cette entreprise doit également détenir une cote de sécurité valide. À noter que lorsqu'une ressource obtient une cote de sécurité, elle peut être reliée à plusieurs entreprises ayant également obtenu une cote de sécurité. Il incombe à l'entreprise de voir à ce que toutes les ressources qu'elle propose aient une cote de sécurité.

Question 7 :

À ce sujet, pouvez-vous préciser : sous « Présentation de la proposition », le point O3 indique que le soumissionnaire doit joindre deux références de clients exactes et à jour « qui attestent » l'expérience acquise dans le domaine des enquêtes privées, alors que le point C-2 demande des références « attestant » leur expérience.

Q1. Est-ce que les références doivent comprendre les coordonnées de contact complètes, ou bien est-ce que chaque client donné comme référence doit fournir un document écrit (dont vous trouverez copie dans notre soumission)?

Réponse 7 :

Les références doivent comprendre les coordonnées de contact complètes.

RFSO #20-13-6007 – Questions and answers

Question #1:

We seek clarification of the Financial Proposal section at page 12 of the RFSO. It is stated that firms and individuals will be evaluated separately; however it also states that all named resources will be evaluated separately.

How will Canada evaluate a firm's rates where more than one resource is proposed? Will it be the average of the rates of the resource proposed or could Canada reject some proposed resources while accepting others? Furthermore, is the financial proposal evaluated on the average of the three option years in addition to the first year, solely on the first year or through some other means?

Answer #1:

Canada will average the hourly rates for a firm's proposed resources that are successful. Those resources that are not successful will not be included in the averaging of the hourly rates for the firm. The financial proposal will be an average of the initial contract period and the three option years.

Question #2:

Page 20 of 56, Appendix B, Supplementary Conditions Section 1.2, makes reference to the use of subcontractors as does page 22 of 56, SC10 Sub 10.4.

Subcontractors could include the occasional use of investigation firms in other jurisdictions. Are subcontractors required to be named as resources or does AANDC envision that the use of subcontractors will be an allowable disbursement on a case by case basis?

Answer #2:

The sub-contractors do not have to be named in the initial proposal they may be used on a case by case basis. Note that all sub contractors are to be evaluated by way of the same evaluation criteria contained in this RFP and must meet the security requirements. Written approval of the Departmental Representative is also required prior to sub-contracting during the call-up phase.

Question #3:

It is stated in the statement of work that normally, the work shall be performed at the contractor's place of business. Is there any anticipation that an investigator will need to conduct in-person interviews to further an investigation? If so, are related expenses covered by DIAND?

Answer #3: Private investigators will not need to conduct in-person interviews. As such, no related expenses will be covered by DIAND.

Question #4: Is a firm required to have a place of business within the region of the assigned investigation?

Answer #4: No, the firm is not required to have a place of business in the region of the assigned investigation

Question #5: In Regard to RFP 20-13-6008 and 20-13-6007 non aboriginal and aboriginal set aside for Investigative Services. Can a company submit a response on the non aboriginal side of the RFSO and as

well partner with an Aboriginal Company and submit a response to the Aboriginal Set Aside too? If so, in the Joint Venture response can the personnel listed as assets to be used for the non aboriginal company be identical for the two responses?

Answer #5: Yes, a company may submit a bid for the non set-aside RFSO (20-13-6008) and also submit a bid for the set-aside RFSO (20-13-6007) in a joint venture. The proposed resources may be identified in both bids.

Question #6: Under the Aboriginal Set Aside can the aboriginal company use the security clearances and licenses held by the non aboriginal company for the purpose of certifications and criteria required?

Answer #6: No, the security clearances for resources must be linked to the company that is proposing them. And the company that is proposing must also have a valid security clearance. Please note that once a resource obtains its clearance it can be linked to multiple cleared companies. It is the company's responsibility to ensure all of its proposed resources are cleared.

Question #7: In the above regard could you clarify : under "Proposal Format " at M3 it requires the Bidder to include two client references , correct and up to date, that attest to their private investigation experienceetc while at R-2 states "that

can attest" to private investigation experience.

Q1. are the references to be listed with full contact information or is each reference to provide a written out document - copies of which are to be included with our submission

Answer #7: References are to be listed with full contact information